

Berne, le 11 janvier 1979

Voyage du Chef du Département en Afrique occidentaleSpeaking Note : exposé introductif

+ p. 5-7-8 "Speaking notes générales"

C'est pour moi aujourd'hui un honneur, mais aussi un plaisir, d'être votre hôte. Ma présence ici aujourd'hui, dans le cadre du premier voyage officiel d'un Ministre des Affaires étrangères suisse en Afrique marque une étape dans l'évolution progressive des accents de la politique étrangère de la Suisse.

Petit pays, au centre de l'Europe, c'est longtemps avec nos voisins immédiats que nous avons eu l'essentiel de nos relations. Mais nous sommes de plus en plus conscients de notre appartenance au monde, de la nécessité de resserrer nos liens avec des pays plus éloignés, sur d'autres continents et en particulier avec les pays du Tiers monde. Certes, mes compatriotes ont toujours été de grands voyageurs, mais ce n'est qu'au cours des dernières décennies, avec le développement des communications, que pour la grande majorité du peuple suisse le Tiers monde est devenu une réalité, que vos pays sont presque devenus nos voisins. Nous avons appris à connaître votre culture et votre histoire, à mieux comprendre quels étaient vos problèmes. Notre coopération économique et technique s'est renforcée et nous commençons, je crois, à mieux comprendre combien nos économies sont devenues interdépendantes, à savoir que nous avons des problèmes communs que nous devons résoudre ensemble. C'est la raison pour laquelle mon pays, bien qu'il ne soit pas encore entré aux Nations Unies, est déjà membre de la plupart des organisations spécialisées et qu'il a tenu à participer de plein droit aussi bien à la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris, au Comité plénier des Nations Unies où se poursuit actuellement ce qu'il

est convenu d'appeler le dialogue Nord/Sud.

A côté de sa politique d'aide humanitaire qui a déjà une longue tradition, la Suisse a peu à peu développé, en faveur des pays en développement plus défavorisés, une politique de coopération au développement active. Ce sont-là, je crois, les preuves les plus tangibles de notre volonté de renforcer nos liens avec les pays du Tiers monde.

Mais il serait peut-être utile, pour mieux expliquer la spécificité de notre politique étrangère, que je vous en expose brièvement les principes.

Ils ont leurs sources dans les données fondamentales de l'histoire et de la géographie de notre pays qui est petit, par son territoire et par son nombre d'habitants. Il est situé au centre de l'Europe, au carrefour de trois grandes cultures et au point de contact d'Etats puissants qui se sont fréquemment faits la guerre dans le passé.

Il a participé activement au mouvement d'idées européen, comme en témoigne la division en deux grandes confessions, mais aussi le rôle qu'il a joué dans le développement de la démocratie.

Bien que dépourvue de ressources naturelles, à l'exception d'un peu d'énergie hydraulique, la Suisse est une puissance industrielle moyenne et une grande puissance financière. Elle entretient de ce fait des relations économiques très actives avec le monde entier.

Voilà, très succinctement, les données qui ^{situent} citent notre politique étrangère, dont le premier principe est, comme vous le savez, la neutralité.

La neutralité n'est pas une fin en soi. C'est une maxime politique qui résulte à la fois de notre position au centre de l'Europe et du soin de l'unité de la Confédération. Elle est subordonnée au but essentiel qui est la défense de l'indépendance du pays et des libertés de ses citoyens.

La neutralité comme institution juridique ne trouve son application qu'en temps de guerre. En temps de paix, nous sommes seulement tenus à ne pas entrer dans une alliance. Cependant, en temps de paix aussi, nous suivons une politique de neutralité, dont le but est de donner toute sa crédibilité à la neutralité juridique dans une guerre éventuelle. Notre neutralité est armée, ce qui nous paraît essentiel. Les autres puissances doivent savoir que notre neutralité sera effectivement défendue et, par conséquent, qu'elles peuvent avoir confiance en elle.

Neutralité ne signifie pas abstention de toute politique étrangère, au contraire. Elle nous prescrit certes la prudence, mais nous donne dans certains cas plus de liberté pour agir.

Les autres principes de notre politique étrangère sont étroitement liés à la neutralité.

La solidarité est en fait l'expression de l'interdépendance dans laquelle nous vivons avec les autres peuples du monde. Cette interdépendance est d'abord un fait qui se manifeste par les échanges économiques et autres, c'est aussi l'expression d'une volonté comme en témoigne le développement sur notre sol d'institutions internationales. Notre solidarité prend la forme de l'aide humanitaire qui se manifeste notamment lors de catastrophes, et de la coopération au développement des pays du Tiers monde, et de notre participation à de très nombreuses organisations internationales, régionales ou universelles.

Par la disponibilité, nous entendons mettre les possibilités offertes par notre neutralité au service de la communauté internationale, en offrant nos bons offices, comme dans la représentation d'intérêts étrangers, en accordant l'hospitalité à des conférences et à des institutions internationales, en participant à des commissions internationales (Corée par exemple). Je tiens à souligner, en particulier, l'importance que nous attribuons au rôle de Genève comme centre international. Les autorités suisses ont affirmé à maintes reprises leur volonté de créer et maintenir les meilleures conditions d'accueil et de travail possibles pour les organisations internationales établies en Suisse.

L'universalité, corollaire de la neutralité, exprime notre désir d'entretenir de bonnes relations avec tous les pays, quelle que soit la forme de leur gouvernement et leur système économique et social, et d'avoir avec eux des échanges économiques ou autres. Par là, elle ne porte aucun jugement sur eux; en particulier, cela ne signifie nullement qu'elle approuve leur politique, comme j'aurai encore l'occasion de l'exposer à propos de nos relations avec l'Afrique du Sud.

Le Conseil fédéral a eu l'occasion de déclarer, il y a longtemps déjà, que notre politique étrangère se conformait en tous points aux principes de la Charte des Nations Unies. La Suisse n'a jamais eu de colonies. Le peuple suisse aspire à un ordre international qui assure la paix et la sécurité et garantisse à tous les Etats, quelle que soit leur puissance militaire ou économique, la possibilité d'épanouir leur personnalité dans des relations fondées sur la liberté et l'avantage mutuel. Le peuple suisse est attaché au respect du droit international. Il entend promouvoir, comme je l'évoquerai encore, le droit humanitaire et les droits de l'homme.

Notre situation, notre histoire font que notre politique extérieure s'est faite d'abord avec l'Europe pour se développer ensuite, en cercle concentrique, au monde entier. Outre nos relations bilatérales avec nos voisins européens, nous retrouvons au sein du Conseil de l'Europe, une organisation qui a beaucoup fait pour rapprocher ses membres par son activité dans le domaine des droits de l'homme, des conventions internationales et de la culture.

Une adhésion à la Communauté Economique Européenne nous poserait des problèmes en relation avec notre politique de neutralité, mais également parce qu'elle serait en contradiction avec notre démocratie directe et notre système fédéraliste. Mais 70 % de nos échanges commerciaux se font avec des membres de la Communauté, aussi avons-nous conclu avec elle en 1972 un accord de libre échange.

Nous sommes, avec quelques autres petits pays européens, membres de l'Association Economique de Libre Echange (AELE).

Nous avons une longue tradition de relations avec les pays de l'Est de l'Europe et le sentiment d'appartenir à une civilisation commune. C'est pourquoi peut-être nous avons attaché une importance particulière à la Conférence sur la Sécurité à la Coopération en Europe (CSCE) où s'est concrétisé l'importance que nous attachons à nos relations avec tous les Etats européens. La CSCE est la première Conférence de caractère politique à laquelle nous avons participé depuis la Deuxième Guerre Mondiale et nous avons pu, en étroite liaison avec les pays neutres et non alignés, y jouer un rôle actif et apporter ainsi une contribution à la paix et à l'entente entre les peuples européens.

Nous travaillons aujourd'hui à l'application de l'acte d'Helsinki. C'est une tâche de longue haleine qui demandera beaucoup de bonne volonté de la part de tous les intéressés.

Nous avons voué à la CSCE une attention particulière au problème du règlement pacifique des différends et nous avons été chargés d'organiser, l'année dernière, une réunion à Montreux où les experts gouvernementaux ont discuté d'un système européen de règlement pacifique des différends.

La Suisse participe activement aux travaux de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) où sont abordés nombre de problèmes économiques et techniques que nous avons en commun avec les autres pays industrialisés.

Sur le plan universel, la Suisse est membre - je dirais même membre actif - de pratiquement toutes les organisations de la famille des Nations Unies, à l'exception de l'ONU elle-même.

Nous sommes pleinement conscients du rôle grandissant que joue le système des Nations Unies dans la recherche de solutions concrètes à un grand nombre de problèmes économiques, sociaux et techniques qui se posent aujourd'hui à la Communauté Internationale et tous les pays membres. Nous sommes particulièrement sensibles au rôle que peuvent jouer les organisations du système des Nations Unies en faveur des pays du Tiers monde. C'est dans cet esprit que nous participons aux travaux de ces différentes organisations et que nous contribuons financièrement aux activités des Nations Unies en faveur du développement. Nous sommes convaincus aussi que le dialogue, les négociations qui se poursuivent dans différentes enceintes des Nations Unies sur de nombreux points-clés de la coopération entre pays industrialisés et pays en développement doivent aboutir à des solutions qui permettent aux pays du Tiers monde d'affronter dans de meilleures conditions la lutte contre la pauvreté, la malnutrition, la maladie, le sous-emploi, en un mot tous les problèmes graves et urgents auxquels ils sont confrontés.

Des progrès sont difficiles, nous avons des difficultés économiques et politiques, nous avons des traditions, nous avons

un système économique bien organisé, qui a permis notre prospérité et que nous voulons préserver car il est très fragile et nous sommes loin d'être à l'abri de très graves difficultés économiques et sociales. Mais nous continuerons à oeuvrer activement en faveur de solutions équitables aux grands problèmes économiques et sociaux de notre monde et tout particulièrement, et c'est là un objectif essentiel, en faveur des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent encore aujourd'hui dans des conditions inacceptables.

Nous sommes donc aujourd'hui déjà, présents et actifs au sein du système des Nations Unies, mais nous sommes maintenant décidés à franchir une étape supplémentaire et à demander à notre Parlement, puis au peuple suisse qui, conformément à nos procédures constitutionnelles, devra se prononcer par référendum, d'entrer aux Nations Unies. L'issue de cette votation populaire est évidemment difficile à prévoir, mais elle dépendra, en partie du moins, de l'image que l'ONU donne d'elle-même.

En 1945, une adhésion à l'ONU aurait été difficilement compatible avec nos principes de neutralité et d'universalité. Aujourd'hui que pratiquement toutes les Nations du monde y sont représentées, cet obstacle est levé.

Mon Gouvernement est pleinement conscient du rôle unique que les Nations Unies jouent aujourd'hui dans de très nombreux secteurs de la vie économique, politique et sociale du monde. Il apprécie l'apport constructif des Etats africains dans le dialogue qui se déroule aux Nations Unies. Il espère être bientôt en mesure d'y contribuer encore plus directement et d'être, grâce à notre entrée aux Nations Unies, en mesure d'y défendre d'une manière constructive ses idées sur l'organisation de la Communauté mondiale, la paix et la coopération internationale dans tous les domaines.

* * *

(A supprimer au Nigéria) Notre politique de coopération au développement et d'aide humanitaire constitue un des volets essentiels de notre politique étrangère, notamment vis-à-vis des pays en développement et j'aimerais, en quelques mots, vous exposer les principales caractéristiques

Nous savons ~~aujourd'hui~~ ^{de développement} que l'essentiel de l'effort repose sur vous et que notre appui ne peut être que complémentaire, qu'il doit s'insérer dans vos structures et correspondre à vos objectifs de développement. Nos moyens sont par ailleurs limités et nous avons donc dû nous fixer certaines priorités, en fonction de notre expérience et de nos capacités et en fonction aussi, et c'est extrêmement important dans un pays démocratique comme le nôtre, de ce que nos concitoyens considèrent comme les besoins les plus criants de vos populations.

Ce sont ces considérations qui ont amené notre Parlement, lorsqu'il a élaboré il y a deux ans la Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, à préciser que notre coopération au développement devait soutenir en priorité les efforts des pays en développement, des régions et des groupes de populations les plus défavorisés, en encourageant notamment le développement rural, l'amélioration de la situation alimentaire en particulier par le développement des cultures vivrières destinées à la consommation locale, la promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale, la création d'emplois et la recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique.

qu'il s'agisse de les aider à améliorer leur technique de production agricole ou d'élevage, de lutter contre l'érosion et d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources forestières, d'améliorer les infrastructures sociales, l'irrigation, les circuits commerciaux ou encore de mettre en place des systèmes de formation et d'éducation adaptés, nous avons la conviction que non seulement nous contribuons au mieux être de certains groupes de populations défavorisées, mais que nous participons également, de manière efficace, à l'effort global de développement du pays. Nos activités s'inscrivent en effet, et cela nous paraît absolument nécessaire, dans la politique de développement économique et sociale que chaque

Nous attachons également une grande importance aux autres volets de notre politique de coopération au développement, et je pense en particulier au domaine commercial: nous avons supprimé les droits de douane à l'importation de produits industriels en provenance des pays en développement et accordé des préférences pour un bon nombre de produits tropicaux. Nous participons activement aux travaux de la CNUCED et sommes favorables à l'établissement d'un Fonds commun. Nous avons transformé en dons un certain nombre de prêts accordés à des pays défavorisés, et ceci avant même la décision prise sur ce plan à la CNUCED.

Nous apportons enfin, à des groupes particulièrement défavorisés, une aide humanitaire et alimentaire d'urgence et notre Corps de catastrophe est déjà intervenu à plusieurs reprises, notamment dans les pays du Sahel.

Je ne m'attarderai enfin pas sur d'autres aspects de notre politique étrangère et notamment sur les sujets comme le désarmement que nous aurons encore l'occasion de traiter.

~~sarvement que nous aurons encore l'occasion de traiter.~~ Je voudrais cependant dire aussi quelques mots du droit humanitaire, de la protection internationale des droits de l'homme. Il s'agit d'un sujet qui nous tient à coeur depuis très longtemps, puisque l'idée de la Croix-Rouge a pris son origine chez nous. Nous avons encore manifesté cet attachement aux principes humanitaires par l'organisation de la Conférence pour la réaffirmation et le développement du droit humanitaire (Genève 1974/1977), qui a abouti à l'élaboration de deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, Protocoles ouverts à la signature en décembre dernier.

./.

En ce qui concerne la protection internationale des droits de l'homme, nous y voyons d'abord le prolongement de ces principes humanitaires, la protection de la dignité de la personne humaine. C'est à ce titre que nous sommes particulièrement intéressés par les efforts faits à propos de la torture dans les enceintes internationales. Nous sommes partie à la Convention européenne des droits de l'homme, mais pas encore au Pacte des Nations Unies. Nous avons salué la reconnaissance des droits de l'homme comme un des dix principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki.